

n Les 6 nouvelles intercommissions de la mandature 1995-1999 sont les suivantes :

1. Systèmes de suppléance, organes artificiels, biomatériaux.
2. Utilisation thérapeutique de produits humains et de produits de substitution.
3. Investigations cliniques: méthodes et stratégies diagnostiques, pharmacologie clinique, essais thérapeutiques, risques iatrogènes.
4. Comportements en matière de consommation.
5. Evolutions démographiques et santé humaine ; populations et groupes sociaux vulnérables.
6. Analyse et évaluation des systèmes de soins et de prise en charge, de prévention et de protection sociale.

Ces intercommissions sont les agences d'objectifs de l'INSERM. Elles ont pour mission d'animer des domaines de la recherche biologique et médicale que l'INSERM souhaite développer et qui se trouvent à l'intersection de ceux des commissions scientifiques spécialisées. Elles ont pour vocation de favoriser une dynamique de recherche dans des champs jugés importants et d'inciter au niveau national les cliniciens et les chercheurs de toute origine institutionnelle à travailler dans ces domaines de façon coopérative et coordonnée.

Elles travaillent en liaison avec le conseil scientifique de l'INSERM qui en détermine les grandes orientations ainsi qu'avec les commissions scientifiques spécialisées. Elles travaillent aussi en partenariat étroit avec des organismes et structures extérieurs à l'INSERM avec lesquels elles coordonnent différents types d'opérations.

Enfin, elles disposent de multiples moyens d'action pour remplir leur mission d'incitation et d'animation tels que le financement de projets de recherche dans le cadre d'appel d'offres, l'organisation de colloques, d'ateliers et de séminaires de réflexion, la rédaction d'ouvrages.

Contact : Jacqueline DELBECQ - Bureau des intercommissions et des actions incitatives
Tél.: 44 23 6128

APPEL D'OFFRES - COLLOQUES 97

n L'INSERM assure le soutien de colloques nationaux ou internationaux organisés en France par des équipes INSERM seules ou en association avec des partenaires du secteur public ou privé. Les demandes de simple patronage (sans financement ni publication) feront l'objet d'un appel d'offres permanent. Les demandes de soutien (financement et/ou publication) devront parvenir avant le **1er septembre 1996** à l'adresse ci-dessous. Elles seront sélectionnées à l'automne 1996 par la commission INSERM des colloques et conférences.n

Pour tout renseignement et demande de formulaires, s'adresser au Bureau des colloques et conférences, Département de l'Information et de la Communication - INSERM, 101, rue de Tolbiac, 75654 Paris cedex 13 - tel : 44 23 60 04 - fax : 45 85 68 56 - messagerie electron. : colloque@tolbiac.inserm.fr